Liberté Egalité Fraternité
REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de

CASTELLET (LE)

Plan Local d'Urbanisme

Liste des Servitudes

Direction Départementale de l'Equipement

Var

Retour liste

4C

Edité le : 07/12/2001

CASTELLET (LE)

A1 BOIS ET FORETS : Servitudes de protection des forêts soumises au régime forestier et instituées en application des articles L.151.1 à L.151.6, L.342.2 et R.151.1 à R.151.5 du Code Forestier.

✉ *Monsieur le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt Place Noël Blache B.P.122 83071 TOULON*

Monsieur le Chef du Centre de l'Office National des Forêts Le France Entrée E 44 avenue du Général Noguès 83000 TOULON

☞ **Forêt communale de SANARY SUR MER**

A2 DISPOSITIFS D'IRRIGATION : Servitudes attachées à l'établissement des canalisations souterraines d'irrigation instituées en application des articles 128.7 et 128.9 du Code Rural.

✉ *Monsieur le Directeur de la société du Canal de Provence et d'aménagement de la région Provençale B.P.100 Le Tholonet 13603 AIX EN PROVENCE CEDEX 1*

Monsieur le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt Place Noël Blache B.P.122 83071 TOULON

☞ **Canalisations souterraines d'irrigation de la Société du Canal de Provence**

décret du 15/05/1963

☞ **Réseau de Faury-Jas de Clare GT 306**

☞ **Réseau de Laouque GT 380.**

CASTELLET (LE)

A5 CANALISATIONS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT : Zones où ont été instituées, en application de la loi n°62.904 du 4 août 1962 et du décret n°64.158 du 15 février 1964, les servitudes attachées aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement.

✉ *Monsieur le Directeur de la société du Canal de Provence et d'aménagement de la région Provençale B.P.100 Le Tholonet 13603 AIX EN PROVENCE CEDEX 1*

Monsieur le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt Place Noël Blache B.P.122 83071 TOULON

☞ **Canalisations publiques du réseau de distribution d'eau potable et d'assainissement.**

AC1 MONUMENTS HISTORIQUES : Mesures de classement et d'inscription prises en application des articles 1er à 5 de la loi du 31 décembre 1913 modifiée sur les monuments historiques avec l'indication de leur étendue. Périmètres de protection éventuellement délimités par décrets en Conseil d'Etat en application de l'article 1er (alinéas 2 et 3) de la loi du 31 décembre 1913, autour des monuments historiques classés ou inscrits. Zones de protection des monuments historiques créées en application de l'article 28 de la loi du 2 mai 1930 modifiée. Périmètres de protection des monuments historiques classés ou inscrits et portés sur la liste visée ci-dessus, tels qu'ils résultent des dispositions combinées des articles 1er et 13 bis de la loi du 31 décembre 1913.

✉ *Monsieur le Chef du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine Agence de Toulon 244 avenue de l'Infanterie de Marine 83041 TOULON CEDEX 9*

☞ **MONUMENT HISTORIQUE INSCRIT: Château et restes de remparts avec leurs deux portes**

du 06/07/1939

☞ **MONUMENT HISTORIQUE INSCRIT: Château, façade**

du 06/07/1939

☞ **MONUMENT HISTORIQUE INSCRIT: Eglise du Castellet**

du 06/07/1939

CASTELLET (LE)

☞ **MONUMENT HISTORIQUE INSCRIT: Oratoire triangulaire, dans le domaine de la Tour-du-Bon-au-Brulat**

du 09/11/1939

AC2 PROTECTION DES SITES : Sites inscrits. Sites classés. Zone de protection des sites créées en application de l'article 17 de la loi du 2 mai 1930 modifiée.

✉ *Monsieur le Chef du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine Agence de Toulon 244 avenue de l'Infanterie de Marine 83041 TOULON CEDEX 9*

☞ **SITE INSCRIT: Village et ses abords**

arrêté ministériel du 28/10/1960

AS1 CONSERVATION DES EAUX : Servitudes attachées à la protection des eaux potables instituées en vertu de l'article L.20 du code de la santé publique et du décret n°61.859 du 1er août 1961, modifié par le décret n°67.1093 du 15 décembre 1967, pris pour son application. Servitudes attachées à la protection des eaux minérales instituées en application des articles L.736 et suivants du code de la santé publique.

✉ *Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales Avenue Lazare Carnot 83072 TOULON CEDEX*

☞ **Périmètres de protection des puits du Noyer**

arrêté préfectoral du 25/11/1992

☞ **Périmètres de protection du Puits-Source de Thouron**

arrêté préfectoral du 19/04/1994

I3 GAZ : Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz. Loi du 15 juin 1906 (art, 12) modifiée par les lois du 19 juillet 1922, du 13 juillet 1925 (art, 298) et du 4 juillet 1935, les décrets du 27 décembre 1925, 17 juin et 12 novembre 1958 et n°67-885 du 6 octobre 1967.

✉ *Monsieur le Directeur Régional de l'Industrie et de la Recherche et de l'Environnement Subdivision de Toulon 1041 avenue de Draguignan Z.I. Toulon Est B.P.337 83077 TOULON CEDEX 09*

Gaz de France - Région Méditerranée Division Soutien Intervention 39, rue de Lyon B,P,131 13317 MARSEILLE CEDEX15

CASTELLET (LE)

☞ **Canalisation de transport de gaz antenne de SIGNES Ø 100.**

G.D.F. Région Méditerranée Exploitation Transport. 5, rue de Lyon 13015 MARSEILLE

☞ **Canalisation de transport de gaz artère AUBAGNE-TOULON Ø 250**

G.D.F. Région Méditerranée Exploitation Transport 5, rue de Lyon 13015 MARSEILLE

I4a ELECTRICITE : Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques, Loi du 15 juin 1906, article 12, modifiée par les lois du 19 juillet 1922 , du 13 juillet 1925 (art298) et du 4 juillet 1935, les décrets des 27 décembre 1925, 17 juin et 12 novembre 1938 et le décret n°67,885 du 6 octobre 1967,

✉ *Monsieur le Directeur Régional de l'Industrie et de la Recherche et de l'Environnement Subdivision de Toulon 1041 avenue de Draguignan Z.I. Toulon Est B.P.337 83077 TOULON CEDEX 9*

Réseau Transport Electricité - Service E.D.F. Groupe d'Exploitation Transport Méditerranée Z.A.C. des Chabauds 13320 BOUC BEL AIR

☞ **Ligne 225 kV ENCO DE BOTTE-ESCAILLON.**

☞ **Ligne 63 kV PONT D'ARAN-ESCAILLON.**

☞ **Réseaux de distribution publique M.T. et B.T.**

E.D.F. Subdivision de Toulon Place du Champ de Mars B.P.463 83055 TOULON

CASTELLET (LE)

INT1 CIMETIERES : Servitudes relatives aux cimetières instituées par: L'article L.361.1 du code des communes, L'article L.361.4 du code des communes.

✉ *Prèfecture du Var Bd. du 112ème R.I. 83070 TOULON CEDEX*

☞ **Cimetière communal du Brulât au Castellet**

Mairie du Castellet 83330 LE CASTELLET

☞ **Cimetière communal du Plan du Castellet.**

Mairie du Castellet 83330 LE CASTELLET

☞ **Cimetière communal du village du Castellet**

Mairie du Castellet 83330 LE CASTELLET

PM1 RISQUES NATURELS : Servitudes résultant des plans d'exposition aux riques naturels prévisibles et instituées en application de l'article 5-1, 1er alinéa, de la loi n°82.600 du 13 juillet 1982.

✉ *Monsieur le Directeur Départemental de l'Equipement 244 avenue de l'Infanterie de Marine B.P.501 83041 TOULON CEDEX 9*

☞ **Plan de Prévention des Risques: mouvements de terrain valant servitude au titre du décret n°95-1089 du 5/10/95.**

arrêté préfectoral du 29/10/1981

PT1 TELECOMMUNICATIONS : Servitudes de protection des centres de réception radio-électrique contre les perturbations électromagnétiques instituées en application des articles L.57 à L.62 et R.27 à R.39 du code des postes et télécommunications.

✉ *Direction des Travaux Maritimes B.P. 71 83800 TOULON NAVAL*

CASTELLET (LE)

☞ **Centre radioélectrique du Beausset-Le Castellet**

décret du 06/05/1974

PT2 TELECOMMUNICATIONS : Servitudes de protection des centres radio-électriques d'émission et de réception contre les obstacles instituées en application des articles L.54 à L.56 et R.21 à R.26 du code des postes et télécommunications.

✉ *Direction des Travaux Maritimes B.P. 71 83800 TOULON NAVAL*

Direction Régionale de France Télécom Immeuble "Vecteur" 107 boulevard Henri Fabre B.P.114 83071 TOULON CEDEX

☞ **Centre radioélectrique du Beausset-Le Castellet**

décret du 18/01/1974

☞ **Faisceau hertzien du Fort de Six Fours à la Ste Baume-Pic de Bertagne**

décret du 08/08/1986

☞ **Faisceau hertzien du Mont Caumes aux Pennes Mirabeau**

décret du 04/01/1974

☞ **Faisceau hertzien du Pic de Bertagne au Fort de Cepet**

décret du 28/11/1994

PT3 TELECOMMUNICATIONS : Servitudes attachées aux réseaux de télécommunications instituées en application de l'article L.48(alinéa 20 du code des postes et télécommunications.

✉ *Direction Régionale de France Télécom Immeuble "Vecteur" 107 boulevard Henri Fabre B.P.114 83071 TOULON CEDEX*

CASTELLET (LE)

☞ **Câble souterrain de télécommunication n°399 MARSEILLE-TOULON**

arrêté préfectoral du 21/09/1978

Retour liste